



Château-Richer, le 24 mai 2022

Madame Payse Mailhot  
Chargée de projets, OBV-Charlevoix-Montmorency  
Ville de Château-Richer  
8006, avenue Royale  
Château-Richer (Québec) G0A 1N0

**Objet : Autorisation de passage dans le cadre du projet *Plan régional des milieux humides et hydriques***

Madame,

La présente vise à vous confirmer l'autorisation de circuler sur les terrains privés du territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré dans le cadre du projet « *Plan régional des milieux humides et hydriques* ».

Cette autorisation fait suite à la résolution prise par le conseil de la MRC, le 4 mars 2020 et portant le numéro 2020-03-296 octroyant un mandat à l'OBV Charlevoix-Montmorency pour réaliser un inventaire des milieux humides et hydriques de son territoire.

À titre de mandataire de la MRC de La Côte-de-Beaupré et en lien avec la responsabilité de la MRC quant à la gestion des cours d'eau, le personnel de l'OBV Charlevoix-Montmorency affecté au projet « *Plan régional des milieux humides et hydriques* » pourra circuler, au même titre que l'inspecteur de la MRC, sur les propriétés privées entre 7 h et 19 h, afin de recenser la présence de cours d'eau et de milieux humides et d'en noter les caractéristiques.

Pour les propriétaires privés, cette autorisation peut être confirmée en communiquant directement à la MRC auprès de monsieur Jean-François Guillot, Responsable du service de l'aménagement du territoire et directeur général adjoint au 418-824-3420 poste 229. Cette autorisation est valide pour toute la durée du projet, soit jusqu'en septembre 2022.

Veillez recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

---

Jean-François Guillot  
Responsable de l'aménagement du territoire et directeur général adjoint  
MRC de la Côte-de-Beaupré

cc. Responsables de l'urbanisme des municipalités du territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré